

Structure des comités du CA

Le CA est épaulé par six comités permanents, chacun régi par un mandat qui précise ses rôles et responsabilités ainsi que l'orientation générale de son travail, comme il est résumé ci-dessous.

Les responsabilités du CA du Groupe Co-operators limitée s'étendent aussi à Services financiers Co-operators limitée, à La Compagnie d'assurance générale Co-operators, à Co-operators Compagnie d'assurance-vie, à La Souveraine, Compagnie d'assurance générale et à La Compagnie d'Assurance Générale CUMIS (formant ensemble « l'entreprise »).

Comité d'audit et des finances

Le comité d'audit et des finances¹ aide le conseil d'administration, à sa demande, à contrôler la qualité et l'intégrité des pratiques de l'entreprise en matière de comptabilité, d'audit et de production de rapports, et à s'acquitter d'autres obligations similaires. Le comité a pour but de surveiller les processus de comptabilité et de communication de l'information financière, l'efficacité des contrôles internes et la pertinence des pratiques de communication de l'information et d'établissement des réserves financières, les audits des états financiers de l'entreprise, les compétences du cabinet comptable désigné comme auditeur externe pour préparer ou publier le rapport d'audit des états financiers de l'entreprise, ainsi que la performance des fonctions d'audit interne et de l'auditeur indépendant de l'entreprise. Le comité examine aussi le plan d'exploitation annuel et évalue de manière critique les aspects financiers des propositions d'opérations commerciales importantes² avant de les soumettre à l'approbation du conseil.

Le comité examine et évalue les aspects qualitatifs de l'information financière communiquée aux actionnaires et aux autres intervenants clés, et il veille à la conformité aux exigences légales, éthiques et réglementaires importantes qui s'appliquent. Le comité rend compte à la direction et aux auditeurs externes des résultats des discussions menées avec les agences de notation financière, y compris l'approche adoptée et les renseignements communiqués. Le comité s'assure que des mécanismes sont en place pour détecter, surveiller et prévenir les opérations entre apparentés, et il approuve ces dernières conformément aux dispositions de la *Loi sur les sociétés d'assurances* et aux limites approuvées par le conseil. Il administre également tout ce qui concerne la correspondance réglementaire et les litiges, y compris les litiges actuels et potentiels impliquant l'entreprise qui ne relèvent pas du cours normal des activités.

De plus, le comité est responsable de la nomination (sous réserve de l'approbation des membres), de la rémunération, du maintien et de la supervision de l'auditeur externe.

Comité d'éthique et de conformité

Le comité d'éthique et de conformité aide le CA à s'acquitter de ses responsabilités en matière de

¹ Les responsabilités du comité d'audit s'étendent au Groupe Co-operators limitée, à Services financiers Co-operators limitée, aux activités consolidées de La Compagnie d'assurance générale Co-operators et aux activités consolidées de Co-operators Compagnie d'assurance-vie (formant ensemble « l'entreprise »).

² Ces propositions peuvent comprendre notamment des fusions, des acquisitions, des dessaisissements, des restructurations de capital, des appels publics à l'épargne, des dépenses en immobilisations ou des engagements importants, des ententes contractuelles à long terme et d'autres opérations semblables.

conformité réglementaire, en se concentrant principalement sur les risques de conformité, notamment la culture de confidentialité, d'éthique et de conformité, les pratiques des membres du CA, de la direction et du personnel en matière de conformité, et la surveillance des relations avec les organismes de réglementation. Le rôle du comité est d'assurer le suivi du programme de gestion de la conformité à la réglementation de l'entreprise, ce qui comprend l'identification par l'entreprise des principaux règlements qui la concernent et des politiques de gestion des risques réglementaires, ainsi que l'évaluation, la surveillance et les rapports en matière de conformité. Le comité est également responsable d'entretenir de bonnes relations avec les organismes de réglementation.

Le comité supervise les pratiques des administratrices et administrateurs, de la direction et du personnel afin de s'assurer qu'ils agissent de manière éthique et responsable, et il veille à ce que les plaintes de la clientèle, du personnel et du grand public soient traitées correctement.

En outre, le comité est responsable de la nomination, de la rémunération, du maintien et de la supervision de la cheffe ou du chef de la conformité.

Comité de la gouvernance et de l'identité coopérative

Le comité de la gouvernance et de l'identité coopérative aide le conseil d'administration à surveiller l'efficacité de la gouvernance, l'identité coopérative et la responsabilité sociale. Le comité a été mis sur pied pour renforcer l'efficacité de la gouvernance et promouvoir l'identité coopérative auprès des principales parties prenantes. Il a aussi pour mandat de superviser les programmes de responsabilité sociale liés aux investissements et aux partenariats communautaires, aux dons de l'entreprise, aux activités de bénévolat de notre personnel, et à d'autres aspects en matière de contributions communautaires.

Agissant en tant que centre d'autoréflexion, le comité élabore et recommande des cadres, des politiques et des pratiques visant à maintenir des normes élevées et des pratiques exemplaires en matière de gouvernance coopérative et d'entreprise qui favorisent une culture de dialogue ouvert et de débat. Le comité veille à ce que le conseil ait la composition et les compétences requises grâce à des structures appropriées, à une bonne répartition des rôles et des responsabilités, à des programmes de formation et de perfectionnement, à des évaluations de rendement et à des mécanismes de planification de la relève. En outre, le comité met au point et supervise des stratégies, des cadres et des programmes lui permettant d'exercer une surveillance adéquate des activités de gouvernance des filiales.

Le comité assure la supervision des initiatives stratégiques qui permettent à l'entreprise de jouer un rôle de premier plan auprès des coopératives à l'échelle nationale et internationale, ainsi que d'atteindre son objectif d'être bien plus que l'assureur de choix des organisations membres et des coopératives clientes. En plus d'établir de solides relations avec les organisations membres, le comité examine et recommande au CA des politiques, des règlements et des stratégies liés à l'admission, au recrutement, à l'admissibilité et à la résiliation des organisations membres.

La présidente ou le président du comité est aussi présidente ou président du comité des résolutions. Le comité est responsable du processus d'examen de la structure démocratique de Co-operators.

Comité des ressources humaines

Le comité des ressources humaines aide le CA à s'acquitter de ses responsabilités en matière de rémunération des cadres, de stratégies de personnel, de gestion du régime de retraite et de rémunération



des membres du conseil. Le comité a pour mission de superviser la présidente et cheffe de la direction ou le président et chef de la direction, y compris l'administration du profil de réussite et des programmes de gestion du rendement et de rémunération pour le rôle; de superviser les pratiques de rémunération des cadres; de s'assurer que des plans de relève efficaces sont en place; et d'encadrer les responsabilités de l'entreprise en tant que commanditaire des régimes de retraite de Co-operators et de CUMIS.

Le comité supervise la stratégie globale de ressources humaines, afin d'appuyer l'exécution de la stratégie d'affaires et les capacités en main-d'œuvre requises. Le comité supervise les programmes et pratiques en matière de culture et de ressources humaines pour permettre à l'entreprise d'adopter des méthodes efficaces de gestion des talents et d'offrir une expérience de haute qualité à son personnel, conformément à sa stratégie, à ses valeurs et à son engagement sur le plan de la diversité et de l'inclusion. Il s'assure que des mécanismes appropriés sont en place pour détecter, évaluer et gérer les risques associés aux politiques et programmes de rémunération. Le comité élabore et évalue périodiquement les politiques et programmes de rémunération des membres du CA et les soumet au CA aux fins d'approbation.

Il surveille également tout litige relatif aux ressources humaines et aux droits de la personne, y compris les litiges actuels et potentiels impliquant l'entreprise qui ne relèvent pas du cours normal des activités.

Comité du risque

Le comité du risque supervise le programme de gestion des risques de l'entreprise (GRE)³. Pour ce faire, il détermine, analyse et évalue les risques de l'entreprise, établit la propension au risque de cette dernière, définit le cadre et les politiques de gestion des risques, fait le suivi des risques et produit des rapports à ce sujet, et veille à la conformité des programmes. Chaque année, il examine les besoins de capitaux de l'entreprise par rapport à son profil de risque et recommande des ratios minimums de capitaux internes à soumettre à l'approbation du conseil d'administration.

Le comité supervise la planification de la continuité des activités ainsi que les programmes d'assurance et de réassurance de l'entreprise, le programme de gestion des risques sismiques et les activités de gestion des risques technologiques et des cyberrisques.

Il fournit à la haute direction des lignes directrices et des conseils, sous l'angle des risques, sur des questions stratégiques, et il évalue de manière critique les risques liés aux propositions d'opérations commerciales importantes avant qu'elles ne soient soumises à l'examen de l'ensemble du CA.

Le comité prend en charge les obligations de surveillance du conseil d'administration relativement aux programmes de prêt et de placement de l'entreprise, et il supervise la cheffe ou le chef de la gestion des risques de l'entreprise.

Comité du développement durable

Le comité du développement durable travaille de concert avec le conseil d'administration pour promouvoir une culture et l'utilisation de pratiques exemplaires en matière de responsabilité environnementale, sociale et de gouvernance (ESG). Il l'aide également à surveiller la performance de Co-operators au chapitre du

³ Les responsabilités du comité du risque s'étendent au Groupe Co-operators limitée, à Services financiers Co-operators limitée, aux activités consolidées de La Compagnie d'assurance générale Co-operators et aux activités consolidées de Co-operators Compagnie d'assurance-vie (formant ensemble « l'entreprise »).

En date d'avril 2022

Pour en savoir plus, écrivez à cglboard@cooperators.ca.

développement durable. Le rôle du comité est de veiller à la mise en œuvre de la politique de développement durable et de la vision de l'entreprise, qui est de promouvoir activement une société durable. Il s'agit notamment de faire le suivi des questions, occasions et risques liés au développement durable et au climat, ainsi que de donner des conseils sur les aspects de durabilité de la stratégie de l'entreprise et de la mobilisation des parties prenantes.

Le comité examine et recommande des politiques, des stratégies et des priorités qui favorisent l'intégration du développement durable à l'échelle de l'organisation. Pour ce faire, il donne notamment des conseils sur les politiques, les normes et la performance des activités d'investissement durable, y compris l'investissement d'impact. Le comité donne son avis au CA relativement à l'incidence des décisions clés sur le développement durable. De plus, il supervise les mesures visant à améliorer les pratiques de gouvernance en matière de développement durable au sein du CA et des CA des filiales, et il donne son avis à cet égard.